

Réunion du GT BiodiverCité - Ohey 01/12/2022

Présents :

- Olivier GONNE, Pol VERMEULEN, Mathilde LECHAT, Adrien VOISIN, Sabrina HOLODILINE, Pierre LHOAS, Françoise, Serge RAMLOT.
- Pour la commune : Ruth OOSTERHOF, agente relais en charge de la biodiversité.
- Pour le collège : Rosette Kallen, échevine en charge notamment du développement rural.
- Pour la Fondation Rurale de Wallonie : Aurélien Dethier, agent de Développement.

L'échevine en charge du Développement rural remercie les participants de leur présence pour cette réunion consacrée à la convention et au suivi des projets.

Elle profite néanmoins de cette prise de parole pour remercier chaleureusement, malgré son absence, Pierre LHOAS pour son travail efficace et son service de haute qualité dans le cadre de la fourniture des plants pour l'édition 2022. Elle remercie également l'ensemble des bénévoles sans qui une telle action ne pourrait être menée.

Modification du processus d'octroi des plants

La FRW définit succinctement le cadre en rappelant que les membres du groupe de travail et la commune désiraient revoir la façon dont les plants et les arbustes étaient mis à disposition du grand public dans le cadre de l'appel à projets BiodiverCité.

Elle rappelle également les contraintes :

- Le collège désire se limiter au maximum aux dépenses éligibles dans le cadre de l'appel.
- Les conventions doivent être introduites dans la phase de récolte des fiches projets (donc relativement en amont).
- Les prix des plants sont en constante augmentation et ce, quel que soit le fournisseur.

Elle rappelle enfin ce qui est actuellement prévu dans la convention :

- Minimum 10 M et maximum 100 M pour la plantation d'une haie avec un plant tous les 50cm (soit entre 20 et 200 plants par projet).
- Participation des demandeurs à hauteur de 10€ pour les hautes tiges et de 0.10€ par plants au-delà de 100 plants.
- Minimum 1M d'écartement entre deux lignes pour une haie à plusieurs rangs.
- Trois sortes de plants au minimum.
- Convention d'entretien pour au moins 30 ans de la part des particuliers.

De ce cadre, découle une série de questions organisationnelles qui seront abordées durant la réunion de ce soir

1. Pourquoi 50 centimètres entre les plants ?

Les membres rappellent qu'il n'est pas nécessaire de planter de manière si rapprochée. Cela risque de conduire à la mort de plusieurs plants et cela n'est pas nécessaire pour un grand nombre d'espèces (notamment le noisetier). A contrario, cela peut avoir du sens pour certaines autres espèces indigènes.

Décisions :

- Les membres proposent de réaliser un tableau en annexe de la convention avec la liste des plants et les écartements conseillés (50 cm ou 80 cm). L'administration pourrait produire cette liste en fonction des plants suggérés par l'appel à projets.
- Les membres se montrent disponibles pour aider l'administration dans l'analyse de la justesse des dossiers qui seront soumis. Si nécessaire, il sera possible d'anonymiser les demandes pour éviter les conflits d'intérêt.

2. Faut-il diversifier les plants de haies ?

Pour mémoire, il est obligatoire dans le cadre de l'appel à projets BiodiverCité de proposer des projets avec au moins trois espèces différentes. Cependant, il est tout à fait possible (tout en respectant le règlement), de n'avoir qu'un plant de deux espèces et le reste de la 3^e.

Au cours de la précédente réunion, il était mentionné que la philosophie globale du projet était de développer le plus possible un maillage écologique. Par conséquent, il n'était pas nécessaire de varier un maximum les plantations.

Décisions :

- Les membres se positionnent pour panachage important. Pour promouvoir la biodiversité, il est nécessaire d'avoir plusieurs essences. Pour cela, ils proposent d'imposer l'existence de trois espèces tous les dix mètres. Conséquence de quoi, il sera important de sensibiliser les demandeurs lors de l'introduction de leur projet à bien respecter une répartition proche des 3*1/3.
- Si le projet est d'avoir une haie d'une seule essence, il est toujours possible de renvoyer les candidats à l'appel YES WE PLANT (www.yesweplant.be) qui subventionne les particuliers à hauteur de 5 euros du mètre planté.

3. Faut-il limiter le nombre de plants ?

Lors de la précédente réunion du groupe de travail, le sujet avait également été débattu. Si le cadre est limité, la commune pourrait « passer à côté » de certains gros projets utiles pour la biodiversité si le nombre est limité. A contrario, le projet pourrait être vu comme une opportunité de sensibilisation du plus grand nombre.

Décisions :

- Les membres présents estiment que le but de ce projet est de mettre à disposition des plants pour le plus grand nombre possible de personnes. Il faut donc limiter le nombre de plants à 200 (ce qui est déjà sous-entendu dans la convention).
- Pour ce qui concerne des projets de plus grande ampleur, il est toujours possible de soumettre le dossier à YES WE PLANT (voir point ci-dessus).

4. Faut-il augmenter la quote-part participative ?

Les prix ont fortement augmenté ces dernières années ce qui signifie que la quote-part demandée par la commune pour les plants surnuméraires à 100 est dérisoire. Cela a un impact sur le projet de manière globale.

Décision :

- Les membres proposent de réaliser un prix annuel qui serait un pourcentage de la moyenne des trois offres nécessaires au marché public. Ils proposent 15% de ce résultat comme participation.

Cela permettrait de prendre en compte l'augmentation des coûts d'achat tout en n'ayant pas à soumettre cette unique modification de la convention au conseil communal tous les ans.

5. Communication

Pour éviter de devoir passer un toute-boîte qui s'avère être très onéreux, la meilleure stratégie est de faire savoir le lancement de l'action par le bulletin communal. Actuellement, l'administration est en cours de négociation pour renouvellement du marché public de diffusion du bulletin. Il est impossible à ce stade d'annoncer quels seront les moments choisis.

Il est également proposé d'envoyer un courrier à tous les nouveaux habitants pour leur signaler l'existence de cette distribution (dans le cadre de l'accueil des nouveaux habitants par exemple). Sans leur accorder une réelle priorité, cela pourrait attirer leur attention sur ce projet et les mobiliser plus spécifiquement.

Les actions menées actuellement.

1. Potager partagé.

Le projet continue son activité. Le groupe a investi dans du matériel pour remplacer les parties usées par le temps.

Cette année est été particulièrement bonne s'agissant de la récolte et les enfants étaient fiers de pouvoir poser avec les légumes. Les retours de ce projet, notamment via l'opération « enfants admis » sont tous excellents. C'est motivant pour la suite d'autant que cela demande beaucoup de travail (les plus jeunes découvrent alors que les élèves de fin de primaire donnent déjà un vrai coup de main).

Le site de PERWEZ n'est pas utilisé à l'heure actuelle. Le problème se situe au niveau du manque de bénévoles. Une seule personne ne peut pas gérer un si gros projet même avec beaucoup de bonne volonté.

Projet en cours.

2. Pré au pont.

Pour mémoire, il s'agissait de mettre en place un éco-pâturage sur le site pour l'endommagement du ruisseau adjacent par les machines agricoles tout en entretenant l'espace de manière écologique. Un appel avait été lancé auprès de tous les bergers pour leur signaler la disponibilité du terrain et la mise à disposition d'une clôture mobile.

Un seul berger, un étudiant vétérinaire, s'est manifesté. Une convention a été signée (elle sera soumise pour approbation au conseil communal de décembre) pour une durée d'un an renouvelable deux fois.

Cette fiche projet est considérée comme réalisée.

3. Projet compost.

La porteuse de projet attendait le retour de l'appel à projet pour pouvoir avancer. Elle peut désormais reprendre contact avec l'expert mentionné dans la fiche projet pour organiser une conférence.

Pour rencontrer un certain succès, cette soirée devra faire l'objet d'une communication importante via les canaux communaux.

Les années précédentes plusieurs animations étaient organisées autour de ce type de prise de paroles. Cela pourrait être réalisé avec l'association de Jallet (historiquement, le lieu où étaient organisés les événements du GT) dans la mesure où ce dernier essaie de relancer de nouveaux projets.

La FRW rappelle que des projets d'investissements (notamment dans du matériel pédagogique) peuvent être réalisés dans le cadre d'un budget participatif.

Projet programmé en 2023.

4. Gué du Flemme.

L'administration et la porteuse du projet organiseront une réunion avec les représentants de la province en début d'année 2023. La date de cette dernière pourra néanmoins être arrêtée pour cette fin d'année.

La prochaine étape consisterait en la réalisation d'un croquis de la structure à poser sur le cours d'eau.

Projet programmé en 2023

5. Ecole du dehors

Ce projet vise à mettre à disposition des écoles de la commune qui le souhaitent une formation à destination des enseignants pour des animations nature sur le terrain (organisées par le CRIE de Modave).

Actuellement, l'école d'Ohey ne s'est pas montrée intéressée car elle a déjà d'autres projets pédagogiques. L'école d'Evelette a déjà bénéficié de cette action les années précédentes et n'en ressent plus le besoin. L'école de PERWEZ n'a pas encore répondu malgré les relances de l'administration.

Projet en attente.

6. Panneaux didactiques à Ohey et Haillot

Nathalie GREGOIRE qui porte le projet signale que les textes et les emplacements pour installer les panneaux sont en attente de réponse de l'agent du DNF.

Projet en cours.

Divers

- La bibliothèque du groupe de travail : des livres sont disponibles à l'accueil de la maison communale. Normalement, ils sont mis à disposition des citoyens mais sont sous clés pour éviter les vols. Pour les emprunter, il faut prendre rendez-vous.
C'est Olivier qui a porté ce projet et qui proposait d'organiser des permanences pour l'emprunt des livres.
Proposition : transférer les armoires au syndicat d'initiative où il y a plus de passage et où les plages d'ouverture sont plus grandes. Une fois le transfert organisé, la commune pourra communiquer sur l'existence de ce service.
- La commune aimerait avoir un retour des membres encore actifs à qui envoyer les invitations. Plusieurs personnes ont posé leur démission récemment suite au changement d'organisation du GT. **Décision : envoyer un mail à toutes les personnes reprises dans le répertoire et poser la question du maintien de l'engagement ou non.**

Note : concernant le GT « sentiers », c'est le syndicat d'initiative qui reprend l'organisation. Il n'est pas impossible de faire des croisements à l'occasion.

Prochaine réunion : à programmer
